

Baccarat

RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2020



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2020, de leur incidence sur les comptes semestriels ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 30 septembre 2020
Zhen Sun
Président du Conseil d'Administration

SOMMAIRE

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	4
2. COMPTES CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2020	21
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1- Impact de la pandémie de Covid 19 sur l'activité du Groupe et ses comptes semestriels consolidés au 30 juin 2020

Une crise sanitaire mondiale sans précédent

C'est toute l'économie mondiale qui a été profondément affectée par la pandémie liée au coronavirus apparu en Chine fin 2019- début 2020 : En effet, le virus et les mesures prises pour limiter les impacts de la crise sanitaire ont affecté et continuent d'affecter de manière profonde l'économie mondiale.

Les mesures strictes de confinement rendues obligatoires dans quasiment tous les pays touchés par la pandémie, puis les mesures sanitaires contraignantes ont entravé et continuent d'entraver de façon sérieuse non seulement les déplacements, les flux touristiques mais aussi le fonctionnement des outils de production et les liquidités des entreprises de façon générale.

Malgré les mesures de soutien mises en place par les gouvernements des pays touchés, et notamment la France, pour alléger les impacts négatifs de cette pandémie sur le plan économique, toutes les projections font état d'un recul inéluctable de l'économie mondiale en 2020, avec toutefois des disparités régionales notamment dans les grands pays d'Asie où les impacts de la crise seraient moins sévères en 2020.

Tous les secteurs d'activité ont été touchés et le marché du luxe ne fait pas exception notamment sous l'effet de la baisse des flux touristiques en particulier en provenance de Chine et des perspectives économiques incertaines qui influent sur le moral des ménages et donc de la consommation.

L'évolution de l'activité par zone géographique est bien entendu fonction de la gravité de la crise et de la portée des mesures de confinement totales ou partielles. La baisse des flux touristiques, les mesures barrières vont avoir un impact négatif sur la fréquentation des points de ventes ; en revanche le commerce en ligne continuera de progresser comme cela a été le cas depuis le début de la crise et ce, dans toutes les régions où Baccarat opère directement ou indirectement des sites e-commerce.

L'activité avec nos partenaires stratégiques B to B sera également impactée avec un report de commandes sur 2021.

La Chine continentale devrait bénéficier de la baisse des flux touristiques avec le rapatriement de la demande, alors que les marchés européens, notamment la France et l'Italie devraient continuer de pâtir du manque de touristes. L'activité en Amérique du Nord devrait continuer à être affectée de façon importante par les mesures de confinement et une baisse de la consommation. Quant au Japon, la consommation locale ne devrait pas compenser la baisse des flux touristiques en provenance de Chine.

Impact de la pandémie sur l'activité et la performance de Baccarat

L'activité du groupe Baccarat, comme celle de toutes les entreprises opérant dans le luxe a été profondément obérée par les conséquences induites par la pandémie dès le début de sa propagation en janvier 2020, non seulement sur ses clients mais aussi sur l'ensemble de ses opérations de production et de distribution.

Les perturbations ont été amplifiées par les dispositifs gouvernementaux progressivement adoptés, en matière de confinement ou de fermetures de commerces dans les pays dans lesquels Baccarat opère directement ou indirectement.

Dès le début de la crise sanitaire, la priorité du Groupe a été de préserver la santé et la sécurité de ses salariés, clients et partenaires dans le respect des mesures gouvernementales locales tout en préparant au mieux les conditions pour une reprise d'activité progressive.

Alors que, sur les deux premiers mois de l'année, la croissance des ventes consolidées s'annonçait prometteuse, la tendance s'est brutalement et significativement inversée dès la mi-mars à compter des dates où les mesures de fermetures de points de vente et de confinement sont graduellement intervenues, d'abord en Europe puis aux Etats-Unis.

En effet, la croissance sur les deux premiers mois de l'année s'est établie à +4,8% à changes courants et +2,7% à changes comparables, malgré le début de la pandémie en Chine. L'Asie hors Japon, qui représentait, sur les deux premiers mois de l'année 2019, 11,3% du chiffre d'affaires consolidé, affichait une baisse de -35,0% à changes comparables, alors que pour, le reste du groupe, la croissance était de + 7,5%, portée par la performance de l'Europe et du Japon.

Le premier semestre a connu de longues périodes de confinement et de fermetures de commerce qui ont progressivement pris fin à partir de mi-mai 2020 notamment en Europe, au Japon et aux Etats-Unis. Seul le canal e-commerce a pu être complètement opérationnel sur cette période dans ces régions.

Mi-juin, la quasi-totalité des boutiques opérées en propre était ouverte avec pour certaines des amplitudes horaires réduites et un redémarrage des activités perturbé aux Etats-Unis du fait des mouvements sociaux.

En conséquence, la baisse du chiffre d'affaires sur le premier semestre est principalement due à la crise sanitaire : le repli observé au premier trimestre de -19,2% à changes comparables (-17,7% à changes courants) s'est amplifié sur le second trimestre, lequel a affiché une baisse de -41,3% à changes comparables (-40,3% à changes courants). Tous les canaux de distribution à l'exception du e-commerce ont contribué à cette baisse.

Ainsi la baisse totale de chiffre d'affaires sur le premier semestre s'est établie à - 30,8% à changes comparables (-29,6% à changes courants) malgré quelques signes encourageants de reprise au mois de juin consécutifs à la levée de confinement. Cette perte de chiffre d'affaires sur les premiers mois de l'année ne devrait pas être compensée au second semestre.

Les mesures de confinement ont également pesé sur la capacité de production : la production à la Manufacture a été arrêtée le 17 mars et seule la fusion des fours a été maintenue afin de ne pas compromettre sur une trop longue période un redémarrage d'activité. L'activité de production a redémarré progressivement à compter du 11 mai 2020, date de déconfinement en France et la manufacture devrait continuer à bénéficier des mesures de chômage partiel jusqu'à fin décembre 2020.

Les activités administratives et fonctions support ont également et notablement été perturbées par les mesures de confinement dans quasiment tous les pays, avec un recours important au télétravail ou à des rotations du personnel pour assurer une

présence physique lorsque cela était indispensable et des conditions sanitaires sécurisées.

Dans ce contexte, la Groupe a mis en place un certain nombre de mesures pour adapter sa base de coûts dont une part significative est fixe, contenir ses besoins en fond de roulement et arbitrer les projets non indispensables sans compromettre l'avenir.

Parmi les mesures les plus importantes, figurent principalement :

- le recours au chômage partiel à la manufacture mais également dans les points de vente et pour certaines fonctions supports, lequel, combiné au gel ou à la baisse des salaires dans certains pays ainsi que le report des recrutements a permis de générer une économie substantielle de masse salariale
- l'arbitrage des dépenses marketing, de communication ou d'animation pour tenir compte de la baisse de fréquentation des boutiques
- dans une moindre mesure, les négociations avec les bailleurs qui ont conduit soit à des reports de paiements des loyers soit à des réductions temporaires de loyers.

La stricte discipline appliquée en matière de gestion des coûts opérationnels fixes, et la baisse des charges variables liées au chiffre d'affaires n'ont pas permis de compenser les coûts de sous-activité de la manufacture et la baisse massive du chiffre d'affaires enregistrée sur le semestre. La profitabilité du groupe (rapport entre Ebitda et chiffre d'affaires) a baissé de 16,3 points hors impacts IFRS 16 et 13,8 points en données publiées, entre le 1^{er} semestre 2019 et le 1^{er} semestre 2020.

En l'absence de prévisions fiables sur le chiffre d'affaires du second semestre 2020 compte tenu du contexte encore très incertain dans lequel le groupe évolue notamment en raison de la propagation toujours active du virus, des mesures sanitaires de plus en plus strictes en particulier dans les grandes villes et des menaces toujours persistantes de mesures de reconfinement partiel ou total, il n'est raisonnablement pas possible d'établir une projection fiable de la profitabilité du groupe sur l'exercice 2020. Le groupe continuera à appliquer la même discipline en matière de gestion des coûts sur la deuxième partie de l'année.

Cette discipline a été appliquée de la même manière s'agissant des investissements opérationnels, lesquels ont été limités à 1,1M€ sur le semestre contre 4,1 M€ sur la période comparable en 2019, sous l'effet des mesures de confinement qui ont décalé les investissements et le report volontaire des tous les projets d'investissements jugés non prioritaires.

Impacts de la pandémie dans les comptes semestriels 2020

L'ensemble des impacts induits par la pandémie de Covid-19 décrits dans les paragraphes précédents ont été constatés dans le compte de résultat du semestre et affectent le résultat opérationnel courant.

Les coûts résultant des mesures sanitaires (achats de gels hydroalcooliques, de masques ou coûts de désinfection et nettoyage des locaux etc.) ont été comptabilisés en charges courantes.

Le coût estimé de la sous-activité sur les activités industrielles du groupe a été intégralement comptabilisé en résultat opérationnel courant.

Il en est de même pour les dépréciations d'actifs courants, principalement les stocks, qui ont résulté de la prise en compte du ralentissement du rythme d'écoulement des produits généré par la pandémie et les dépréciations des créances clients dont la situation financière s'est dégradée avec la crise sanitaire.

Les aménagements de loyers obtenus des bailleurs en raison de la pandémie ont été comptabilisés immédiatement en résultat opérationnel courant en tant que réduction des loyers et non pas comme une modification des contrats de location. Ce mode de comptabilisation est conforme à la mesure de simplification prévue par l'amendement à la norme IFRS 16 publié par l'IASB le 28 mai 2020 non encore adopté par l'Union Européenne.

Au 30 juin 2020, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation d'actifs corporels ou incorporels liés à l'impact de la pandémie de Covid 19, la baisse d'activité induite par la pandémie n'ayant pas été considérée comme un indice de perte de valeur irréversible des actifs en question.

Il a été tenu compte de l'impact de la pandémie dans la détermination de l'impôt sur le résultat au 30 juin 2020. Dans l'attente des recommandations de l'OCDE à venir en matière de prix de transfert dans ce contexte exceptionnel, l'impôt sur le résultat a été calculé de façon prudente au 30 juin 2020 et les impôts différés actifs ou les éventuelles économies d'impôts qui seraient générées sur l'année à hauteur des pertes du premier semestre n'ont pas été reconnues.

S'agissant des autres risques financiers, et plus particulièrement du risque de crédit, les effets de la pandémie n'ont pas augmenté de façon significative l'exposition du groupe en la matière compte tenu de la diversité et de la qualité du portefeuille client et de la politique d'acompte sur les commandes significatives.

Sur le plan de la liquidité, le risque a été pris en compte par le Groupe dès le début de la pandémie. A ce titre les lignes de crédit renouvelables et à court terme au Japon ont été augmentées de 500 millions de Yens portant le total de lignes de crédit à 2 250 millions de Yens dont 1 620 millions de Yens ont été tirées au 30 juin 2020. Au 30 juin 2020, le groupe dispose d'une Trésorerie de 25,5M€ (26,1M€ au 31 décembre 2019) et d'un total 19,3M€ de lignes de crédit disponibles (15 M€ au 31 décembre 2019) dont 14,1 M€ ont été tirées au 30 juin 2020 (12,2M€ au 31 décembre 2019).

En parallèle, le groupe a amorcé dès le début de la crise sanitaire des discussions constructives avec ses banquiers historiques en vue de bénéficier des prêts garantis par l'Etat Français (PGE dont le dispositif est ouvert jusqu'à fin décembre 2020 et Prêt Atout auprès de Bpifrance). Il est à noter que grâce à une activité meilleure que prévue au pic de la crise sanitaire et la discipline stricte appliquée en matière de gestion de coûts et de besoin en fonds de roulement, le groupe n'a pas de besoin immédiat de trésorerie.

2- Autres Faits marquants sur le 1^{er} semestre 2020

Départ de Madame Daniela Riccardi et nomination de Monsieur Zhen Sun en tant que nouveau Président Directeur Général du groupe

Le 13 mars 2020, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Daniela Riccardi, de son mandat de Directrice Générale de la société. Madame Daniela Riccardi a quitté ses fonctions le 31 mars 2020.

Les éléments de rémunération induits par le départ de Madame Daniela Riccardi ont fait l'objet de provisions dans les comptes de 2019 conformément aux règles de rattachement des charges et produits à l'exercice concerné et payés au premier semestre 2020.

Le conseil d'administration a nommé son président, Monsieur Zhen Sun, en qualité de Directeur Général de la société, à compter du 31 mars 2020, pour une période intérimaire, le temps de mener à bien le processus de désignation d'un nouveau directeur général. À cette fin, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ont été réunies par le conseil d'administration.

Gouvernance : Démission de Madame Yuting Hu et de Monsieur Kevin Andrew Sims et cooptation de Messieurs Wenyue Yang et Kwan Leung (Timmas) Tang en qualité d'administrateurs

Le Conseil d'administration du 13 mars 2020 a pris acte de la démission de Madame Yuting Hu de son mandat d'administrateur, avec effet au 5 mars 2020 et a décidé de coopter Monsieur Wenyue Yang en qualité de membre du Conseil d'administration de la Société à compter du 13 mars 2020. Madame Yuting Hu a été nommée Directrice Générale de la zone Asie hors Japon à compter du 11 mai 2020.

Le Conseil d'administration du 6 mai 2020 a pris acte de la démission de Monsieur Kevin Andrew Sims de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de membre et Président du Comité des comptes, avec effet immédiat. Monsieur Kwan Leung (Timmas) Tang a été coopté en qualité de membre du Conseil d'Administration du 6 juillet 2020.

Report de l'Assemblée générale annuelle 2020

L'assemblée générale initialement prévue le 25 juin 2020 a été dans un premier temps reportée au 24 juillet 2020 pour des raisons de crise sanitaire. Le 30 juin 2020, Baccarat a annoncé un nouveau report de son assemblée générale au 17 septembre à la suite d'un changement de la gérance de Fortune Legend Limited, société mère de Baccarat, au profit d'un représentant des créanciers de l'actionnaire majoritaire et la demande de recomposition d'une partie du Conseil d'Administration de Baccarat lors de ladite Assemblée avec la proposition de nomination de trois nouveaux administrateurs et le non renouvellement des mandats des deux administrateurs

venant à expiration, dont celui de M. Zhen Sun, président et directeur général de la société.

En date du 7 septembre 2020, à la suite de l'ordonnance en référé du Tribunal de Commerce de Nancy qui a désigné, pour une durée indéterminée, deux administrateurs provisoires de la société Baccarat dont la mission est de diriger la société et d'établir un diagnostic indépendant portant notamment sur la situation financière et juridique de la société, l'assemblée générale qui devait se tenir le 17 septembre 2020 a été ajournée et sera convoquée après remise du rapport des administrateurs provisoires. (cf évènements postérieurs à la clôture)

Risques liés à l'amiante

Certains salariés ou ex salariés de Baccarat ont saisi, à partir de fin 2013, le Conseil des Prud'hommes de Nancy afin d'obtenir condamnation de la société à réparer le préjudice d'anxiété qu'ils auraient subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante et de la situation d'inquiétude face au risque de déclaration à tout moment d'une maladie liée à l'amiante.

Les plaignants ont été déboutés de leurs demandes en première instance par le Conseil des Prud'hommes de Nancy et ont interjeté appel des décisions rendues. Sur les 296 salariés ou ex-salariés ayant interjeté appel des décisions rendues par le Conseil des Prud'hommes, la Cour d'Appel de Nancy a examiné l'appel formé par 31 d'entre eux. Au cours de l'instance un salarié s'est désisté.

Par arrêts rendus le 16 février 2018, la Cour a infirmé les 30 décisions rendues en première instance le 24 mars 2016 et a condamné Baccarat à verser à chacun des plaignants la somme de 11 000€ au titre du préjudice d'anxiété et 200€ au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. La Société a formé un pourvoi à l'encontre de ces arrêts le 13 avril 2018.

Le 22 Mai 2019 la Cour de Cassation a rejeté les pourvois formés à l'encontre des 30 arrêts rendus par la Cour d'Appel de Nancy le 16 février 2018 ayant condamné Baccarat à verser à chacun des plaignants la somme de 11 000€ au titre du préjudice d'anxiété et 200€ au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Les décisions de la Cour d'Appel, entièrement exécutées, sont donc devenues définitives.

Sur les 265 dossiers qui restaient pendants devant la Cour d'Appel, 264 dossiers ont été plaidés le 19 juin 2020. Dans ces affaires, le délibéré était fixé au 24 septembre 2020 (cf évènements postérieurs à la clôture). Seul un dossier reste pendant.

Les risques relatifs aux autres procédures en cours et décrites ci-dessus sont couverts par les provisions existantes à fin juin 2020.

En plus des 296 instances visées au paragraphe précédent, 154 autres nouveaux requérants ont saisi en novembre 2018 le Conseil des Prud'hommes de Nancy afin de voir condamner la société Baccarat à leur verser la somme de 15 000 € en réparation de leur préjudice d'anxiété, ainsi que 1 000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Le Conseil des prud'hommes de Nancy dans ses décisions notifiées le 5 juin 2020 a jugé les 154 demandes prescrites et donc irrecevables. Les 154 requérants ont formé appel de ces décisions.

3- Activité du 1^{er} semestre 2020 et performance opérationnelle

3.1 - Principaux indicateurs financiers

<i>en milliers d'Euros</i>			Hors impacts IFRS 16	
	S1 2020	S1 2019	S1 2020	S1 2019
Chiffre d'affaires	52 249	74 193	52 249	74 193
<i>Var. changes courants</i>	-29,6%		-29,6%	
<i>Var. changes comparables</i>	-30,8%		-30,8%	
EBITDA⁽¹⁾	(1 168)	8 629	(6 445)	2 987
<i>en pourcentage du chiffre d'affaires</i>	-2,2%	11,6%	-12,3%	4,0%
Résultat opérationnel courant	(9 197)	1 247	(9 531)	308
Autres produits et charges opérationnels	(1 339)	(691)	(620)	(691)
Résultat opérationnel	(10 536)	556	(10 151)	(383)
Résultat financier	(923)	(770)	(486)	(354)
Résultat net consolidé part du Groupe	(11 519)	(318)	(10 697)	(841)

⁽¹⁾ Cf. définitions ci-après

3-2 - Performances opérationnelles et financières

Analyse de l'activité du premier semestre 2020 (par rapport à la même période en 2019)

<i>(en milliers d'euros)</i>	S1 2020	S1 2019	Variation à changes courants	Variation à changes comparables
Europe	20 316	27 849	-27,0%	-27,0%
Amériques	7 884	11 814	-33,3%	-34,9%
Japon	17 519	22 114	-20,8%	-24,0%
Asie hors Japon	5 049	9 050	-44,2%	-44,4%
Reste du Monde	1 481	3 366	-56,0%	-56,0%
TOTAL	52 249	74 193	-29,6%	-30,8%

Le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 52,2 M€ sur le premier semestre 2020, en baisse de -30,8% à changes comparables et -29,6% à changes courants par rapport à la même période en 2019. Le groupe bénéficie, depuis le début de l'année, de l'évolution positive des fluctuations monétaires, en particulier du Yen.

La performance du groupe au premier semestre 2020 a été fortement affectée par la pandémie de Covid-19, apparue en Chine en janvier et qui s'est propagée à travers le monde depuis lors. Les boutiques du groupe ont dû être fermées progressivement à partir de mi-mars et n'ont pu réouvrir progressivement qu'à partir de mi-mai. Mi-juin, la quasi-totalité des boutiques opérées en propre était ouverte avec pour certaines des amplitudes horaires réduites.

Alors que sur les deux premiers mois de l'année la croissance des ventes s'annonçait plutôt prometteuse sur l'ensemble des régions hors Chine et Hong Kong où la pandémie avait déjà démarré, le chiffre d'affaires du premier trimestre a été en recul de -19,2% à changes comparables (-17,7% à changes courants).

Sous l'effet des mesures de confinement et de fermetures de points de ventes à compter de la mi-mars, la baisse de l'activité s'est accentuée sur le second trimestre pour s'établir à -41,3% à changes comparables (-40,3% à changes courants).

Ainsi, le premier semestre s'est achevé par un recul du chiffre d'affaires de -30,8% à changes comparables (-29,6% à changes courants). Toutes les régions ont été affectées par cette baisse d'activité. Seuls les revenus de licences de marque et le canal e-commerce, dont le revenu a plus que doublé sur le semestre malgré les contraintes logistiques, étaient en progression.

Le mois de juin a fait néanmoins apparaître des signes encourageants de reprise avec une baisse d'activité contenue à -3,0% à changes comparables pour l'ensemble du groupe.

En **Europe**, le chiffre d'affaires du premier semestre est en baisse de -27,0% à changes comparables (-27,0% à changes courants). Après un premier trimestre en recul de -12,3%, le second trimestre était en baisse de -38,5% à changes comparables, pénalisé par les mesures de confinement et de fermetures de commerce qui ont démarré mi-mars et se sont achevées mi-juin pour certaines boutiques. La région a également été fortement pénalisée par la baisse des flux touristiques sur la période, la baisse des livraisons à nos partenaires BtoB alors que les redevances de marque et les ventes e-commerce ont été en progression sur le semestre.

La région **Amériques** affiche un chiffre d'affaires en recul de -34,9% à changes comparables sur le semestre (-33,3% à changes courants) sous l'effet d'un second trimestre à -54,8% à changes comparables, avec des boutiques qui n'ont pu commencer à réouvrir totalement qu'à partir de mi-juin aux Etats-Unis en raison notamment des mouvements sociaux. Sur le semestre le canal e-commerce était en progression de 68,2%.

Au **Japon**, la baisse des ventes sur le semestre est de -24,0% à changes comparables (-20,8% à changes courants) avec un second trimestre en baisse de -40,8% à changes comparables, fortement touché par la crise sanitaire. Le canal e-commerce a, par contre, vu ses ventes tripler sur le semestre.

En **Asie hors Japon**, le chiffre d'affaires du semestre est en recul de -44,4% à changes comparables (-44,2% à changes courants). Cette baisse massive résulte des conséquences de la crise sanitaire mais aussi d'un effet de base défavorable avec la livraison d'un projet significatif en luminaire sur le premier trimestre 2019 en Chine. La baisse du chiffre d'affaires a été contenue à -11,9% sur le second trimestre avec la majorité des points de ventes ouverts mais avec des plages horaires réduites pour certains points de vente.

Sur le **reste du monde**, le semestre finit en baisse de -56,0%, malgré un chiffre d'affaires de +21,1% sur le mois de juin avec la reprise des livraisons au Moyen-Orient.

L'EBITDA publié au premier semestre, après prise en compte de l'application de la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019 est négatif à (1,2) M€ contre un EBITDA positif de +8,6 M€ l'an passé sur la même période. Cette baisse traduit directement le repli massif du chiffre d'affaires qui n'a pas pu être compensé par les économies de coûts d'exploitation, qu'elles aient été induites par les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises telles que le chômage partiel ou les plans de réduction de dépenses engagées par le groupe tant au niveau de la production que de l'exploitation du réseau de distribution.

Hors impact IFRS 16, l'EBITDA est négatif à (6,4) M€ au premier semestre 2020 contre un EBITDA positif de presque +3,0 M€ l'an passé à la même période.

Sous l'effet du repli de l'EBITDA et de la hausse des dotations aux amortissements d'actifs, le résultat opérationnel courant publié est négatif à (9,2) M€ au premier semestre 2020 contre un résultat positif de +1,2 M€ au premier semestre 2019. Après neutralisation de l'impact IFRS 16, il représente une perte de (9,5) M€ contre un profit de +0,3 M€ l'an passé sur cette même période.

Les autres charges nettes opérationnelles et non courantes publiées ressortent à (1,3) M€ au premier semestre 2020 contre (0,7) M€ l'an passé à la même période. Elles se

composent essentiellement de la dépréciation d'actifs relatifs à la boutique à Milan dont (0,7) M€ au titre des droits d'utilisation du bail induite par la décision prise en juillet 2020 de fermer ce point de vente. Hors impact IFRS 16, le montant des charges nettes opérationnelle non courantes est de (0,6) M€ sur le premier semestre 2020.

Le résultat opérationnel publié représente en conséquence une perte de (10,5) M€ contre un résultat positif de +0,6 M€ sur la même période en 2019.

Les charges financières nettes publiées s'élèvent à (0,9) M€ en légère hausse de (0,15) M€ par rapport à l'exercice précédent du fait d'un résultat de changes moins favorable; le coût de l'endettement financier net tel que défini par le groupe et celui résultant des dettes de location étant restés stables à respectivement (0,3) M€ et (0,4) M€.

En conséquence, le résultat net publié part du groupe est négatif à (11,5) M€ au premier semestre contre une perte de (0,3) M€ l'an passé à la même période.

Flux de trésorerie et structure financière

<i>en milliers d'Euros</i>			Hors impacts IFRS 16	
	S1 2020	S1 2019	S1 2020	S1 2019
<i>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	(2 961)	7 888	(8 139)	2 246
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>	8 721	(1 396)	8 413	(1 479)
<i>Impôt sur le résultat payé</i>	(1 303)	(1 064)	(1 303)	(1 064)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4 457	5 428	(1 029)	(297)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 000)	(4 232)	(1 000)	(3 532)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(3 980)	(11 379)	1 506	(6 354)
Variation de la trésorerie	(523)	(10 183)	(523)	(10 183)
Trésorerie d'ouverture	26 093	28 477	26 093	28 477
Effet de la variation des taux de change	(53)	81	(53)	81
Variation de la trésorerie	(523)	(10 183)	(523)	(10 183)
Trésorerie de clôture	25 517	18 375	25 517	18 375

La trésorerie à fin juin 2020 s'élève à 25,5 M€ contre 26,1 M€ à fin décembre 2019 et 18,4 M€ à fin juin 2019. La consommation nette de trésorerie sur le semestre s'établit à (0,5) M€ contre une consommation de trésorerie de (10,2) M€ au premier semestre 2019.

- Hors impacts IFRS 16, (1,0) M€ ont été consommés par les activités opérationnelles contre (0,3) M€ en 2019; la baisse de la capacité d'autofinancement de plus de 10 M€ a été compensée sur le semestre par une amélioration significative du besoin en fonds de roulement, induite principalement par les encaissements clients alors que le niveau de facturation a baissé dans le contexte de la crise sanitaire.

- La trésorerie allouée aux opérations d'investissements s'élève à (1,0) M€ hors impacts IFRS 16 sur le semestre contre (3,5) M€ l'an passé, laquelle comprenait les investissements relatifs aux ouvertures de boutiques à Milan et Miami ainsi que des investissements dans l'outil industriel et la rénovation de boutiques.
- La trésorerie générée par les activités de financement hors impacts IFRS 16 est de 1,5 M€ au 1^{er} semestre 2020 reflet du tirage sur les lignes de crédit japonaises alors que sur la même période en 2019, la consommation de trésorerie de (6,4) M€ traduisait principalement le 3^{ème} remboursement partiel du prêt relais de (4,0) M€ à l'actionnaire majoritaire, Fortune Legend Limited Sàrl (« FLL »), à sa demande et en vertu des clauses contractuelles, et le remboursement d'un dépôt client court terme pour (1,0) M€.

en milliers d'Euros				Hors impacts IFRS 16		
	juin-20	déc-19	juin-19	juin-20	déc-19	juin-19
Capitaux engagés	59 087	67 771	67 612	59 811	67 672	67 089
dont Droits d'utilisation sur contrats de location	33 023	38 798	28 074	-	-	-
Capitaux Propres	53 157	64 327	56 936	53 881	64 228	56 413
Endettement financier net (EFN) ⁽¹⁾ dont:	(5 930)	(3 444)	(10 676)	(5 930)	(3 444)	(10 676)
Endettement financier brut long terme	(17 297)	(17 297)	(17 297)	(17 297)	(17 297)	(17 297)
Endettement financier brut court terme	(14 190)	(12 275)	(11 627)	(14 190)	(12 275)	(11 627)
Trésorerie	25 517	26 095	18 378	25 517	26 095	18 378
Juste-valeur des instruments financiers actif	60	94	43	60	94	43
Juste-valeur des instruments financiers passif	(20)	(61)	(173)	(20)	(61)	(173)
EFN / Capitaux propres	11,2%	5,4%	18,8%	11,0%	5,4%	18,9%

⁽¹⁾ voir définition ci-après. L'endettement financier net tel que défini par le groupe n'inclut pas les passifs IFRS 16.

La structure du bilan reste robuste avec un endettement financier net, tel que défini par le Groupe et hors dettes locatives induites par l'application de la norme IFRS 16 (d'un montant de 34,3 M€ à fin juin 2020 et 28,4 M€ à fin juin 2019), de 5,9 M€ à fin juin 2020, contre 3,4 M€ à fin décembre 2019 et 10,7 M€ à fin juin 2019.

L'endettement financier brut hors impact IFRS 16 se compose de 14,2 M€ de passifs court terme principalement auprès des banques japonaises et, 17,3 M€ de passifs long terme auprès de l'actionnaire majoritaire Fortune Legend Limited Sàrl à échéance de fin décembre 2022. Les contrats de prêt avec FLL ne comportent pas de clause de remboursement anticipé obligatoire ni de garantie ou sûreté ou covenants financiers.

3.3 - Evènements postérieurs à la clôture :

Fermeture de la Boutique de Milan

Lors de sa séance du 6 juillet dernier, le Conseil d'Administration de Baccarat a autorisé la fermeture de la boutique de Milan compte tenu de la faiblesse du chiffre d'affaires de la boutique qui ne permet pas de couvrir les frais d'exploitation. Des négociations ont dès lors été engagées avec le bailleur afin de réduire la durée de préavis pour la rupture du bail. Au 30 juin 2020, les actifs de la boutique ont été dépréciés sur la base d'une fermeture à intervenir sur le premier semestre 2021 et les coûts de fermeture sont en cours d'évaluation.

Ouverture d'un Baccarat Bar le 17 juillet dernier chez Harrods à Londres

Dans le cadre d'un contrat de licence de marque consentie à Harrods, le premier Baccarat Bar a ouvert ses portes dans l'enceinte du prestigieux Grand Magasin Harrods à Londres et les premiers résultats sont prometteurs malgré le contexte de crise sanitaire.

Décision de liquidation amiable de SVD bonhomme

Lors de cette même séance du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration donné son autorisation pour voter la liquidation amiable de la société SVD Bonhomme, liquidation demandée par l'actionnaire de contrôle de cette société dans laquelle Baccarat détient 40% du capital.

Les coûts de liquidation ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes de Baccarat.

Risques liés à l'amiante

Dans le cadre du litige opposant certains salariés et ex salariés de Baccarat à la société, la Cour d'Appel de Nancy a rendu le 24 septembre dernier sa décision sur les 264 dossiers plaidés le 19 juin 2020 : elle a reconnu l'existence du préjudice d'anxiété des salariés exposés à l'amiante et a alloué la somme forfaitaire de 9 200 € à chacun d'entre eux.

Ce risque était totalement provisionné dans les comptes au 31 décembre 2019.

Gouvernance :

Nomination de Monsieur Kwan Leung (Timmas) Tang en tant qu'administrateur de Baccarat

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 6 juillet dernier, Monsieur Kwan Leung (Timmas) Tang a été coopté en tant qu'administrateur de Baccarat SA, en remplacement de Monsieur Kevin Sims dont la démission a été actée par le Conseil d'Administration du 6 mai 2020.

Nomination d'administrateurs provisoires et report de l'assemblée générale

Baccarat a été informée en juin 2020 de la nomination par les créanciers de Fortune Fountain Capital (« FFC ») d'un nouveau gérant au sein de Fortune Legend Limited (« FLL »), actionnaire de contrôle de Baccarat. Ceci a permis aux créanciers de FFC de soumettre, par l'intermédiaire de FLL, de nouvelles résolutions en vue de l'Assemblée Générale de Baccarat initialement convoquée le 24 juillet 2020, afin de proposer la nomination de trois nouveaux administrateurs de la société. Les créanciers de FFC ont également indiqué que FLL voterait contre le renouvellement des mandats des deux administrateurs venant à expiration, dont celui de M. Zhen Sun, président et directeur général de la société. L'adoption de ces résolutions aurait entraîné un changement de direction de la société au bénéfice des créanciers.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a été alors ajournée en raison de l'existence de discussions entre FFC, l'actionnaire majoritaire du Groupe Baccarat et ses créanciers, lesquels assurent la gérance de FLL depuis le 22 juin 2020.

A la suite de la publication de l'avis de réunion de l'Assemblée générale le 10 août 2020, FLL a assigné le 31 août Baccarat SA en référé devant le Tribunal de commerce de Nancy afin que les projets de résolutions mentionnés ci-dessus et transmis à nouveau à Baccarat le 12 août soient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée du 17 septembre.

Statuant en référé, le président du Tribunal de commerce de Nancy a, par ordonnance en date du 7 septembre 2020, désigné la SCP Abitbol & Rousselet agissant par Me Frédéric Abitbol et la SELARL Krebs-Suty-Gelis agissant par Me Christophe Gelis en qualité d'administrateurs provisoires de la société Baccarat.

Les administrateurs provisoires ont pour mission, notamment, de diriger la société et d'établir un diagnostic indépendant portant notamment sur la situation financière et juridique de la société, afin de faire le point complet sur la situation entre ses actionnaires de contrôle et leurs créanciers qui demandaient le non-renouvellement d'une partie du conseil d'administration et la désignation de trois nouveaux administrateurs.

Baccarat disposant des fonds nécessaires à son exploitation et payant ses fournisseurs et ses créanciers comme à l'accoutumée, la nomination de ces deux administrateurs provisoires n'intervient pas dans le cadre d'une procédure de sauvegarde ou d'une procédure de redressement judiciaire.

L'ordonnance prévoit que les administrateurs provisoires sont nommés pour une durée indéterminée avec pour mission de faire un premier rapport dans un délai de quatre mois.

L'assemblée générale qui devait se tenir le 17 septembre 2020 a été ajournée et sera convoquée après remise du rapport des administrateurs provisoires. Dans l'attente de la tenue de l'Assemblée Générale, le résultat de Baccarat SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 29 mai 2020 demeure en « instance d'affectation » et il figure en réserves consolidées dans les comptes consolidés au 30 juin 2020.

3.4 - Perspectives :

Fort de ses 256 ans d'histoire, Baccarat dispose de fondamentaux solides à travers sa marque, du savoir-faire incomparable de ses équipes de production et de la mobilisation de ses collaborateurs à travers le monde pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire mondiale sans précédent.

Dans un environnement économique incertain encore menacé par la propagation persistante du virus et compte tenu de l'absence de visibilité sur l'évolution de la consommation du fait des mesures sanitaires en cours ou qui pourraient être renforcées, il ne serait pas raisonnable d'établir de projection sur l'exercice 2020. Néanmoins, il est fort peu probable que la perte significative de chiffre d'affaires subie au cours du premier semestre soit compensée sur le second semestre. Dans ce contexte, le groupe, tout en préservant son potentiel de croissance, continuera dans les prochains mois d'appliquer une discipline stricte en matière de gestion de sa base de coûts et d'investissements afin de limiter le recul de la profitabilité engendrée par la crise sanitaire et préserver sa liquidité.

Sur les prochains mois, le Groupe se concentrera sur l'exploitation de son réseau de distribution actuel et examinera toute opportunité de développement de manière plus ciblée en visant les investissements commerciaux rentables à court et moyen terme.

A plus long terme, Baccarat poursuivra une politique d'allocation rigoureuse des ressources pour accroître sa performance opérationnelle et augmenter la rentabilité de ses capitaux engagés.

RAPPEL DES PRINCIPALES ANNONCES INTERVENUES DEPUIS LE 1er JANVIER 2020

13 mars 2020 : Baccarat annonce le départ de Madame Daniela Riccardi, Directrice Générale, la nomination de Monsieur Zhen Sun en tant que nouveau Président Directeur Général du groupe à compter du 31 mars 2020, pour une période intérimaire, le temps de mener à bien le processus de désignation d'un nouveau Directeur Général. À cette fin, les fonctions de président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ont été réunies par le Conseil d'Administration.

16 avril 2020 : Baccarat fait le point sur l'impact de la crise sanitaire et annonce les modifications de son calendrier financier et notamment le report de l'Assemblée générale des actionnaires au 24 juillet 2020.

29 mai 2020 : Baccarat, à l'occasion de la publication des résultats annuels 2019, annonce la démission de Madame Yuting Hu (avec effet au 5 mars 2020) et de Monsieur Kevin Andrew Sims (à compter du 6 mai 2020) ainsi que la cooptation de Monsieur Wenyue Yang en qualité d'administrateur (à compter du 13 mars 2020). Madame Yuting Hu a été nommée Directrice Générale de la zone Asie hors Japon à compter du 11 mai 2020.

30 juin 2020 : Baccarat annonce le report de son Assemblée générale initialement prévue le 24 juillet 2020 au 17 septembre 2020 en raison de l'existence de discussions entre l'actionnaire de contrôle de la société Baccarat et ses créanciers.

14 août 2020 : Baccarat, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier semestre 2020, annonce un changement de la gérance de Fortune Legend Limited (« FLL »), société mère de Baccarat, au profit des créanciers de FFC et la demande par FLL de reconstitution d'une partie du Conseil d'Administration de Baccarat à la prochaine Assemblée Générale convoquée pour le 17 septembre avec la proposition de nomination de trois nouveaux administrateurs et le non renouvellement des mandats des deux administrateurs venant à expiration, dont celui de Monsieur Zhen Sun, président et directeur général de la société. Baccarat annonce également la cooptation de Monsieur Kwan Leung (Timmas) Tang en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Kevin Sims.

8 septembre 2020 : Baccarat annonce la nomination au 7 septembre de deux administrateurs provisoires par le Tribunal de Commerce de Nancy qui a été saisi en référé. Ces derniers ont pour mission, notamment, de diriger la société et d'établir un diagnostic indépendant portant notamment sur la situation financière et juridique de la société, afin de faire le point complet sur la situation entre ses actionnaires de contrôle et leurs créanciers.

L'ordonnance prévoit que les administrateurs provisoires sont nommés pour une durée indéterminée avec pour mission de faire un premier rapport dans un délai de quatre mois.

L'assemblée générale qui devait se tenir le 17 septembre 2020 a été ajournée et sera convoquée après remise du rapport des administrateurs provisoires.

19 septembre 2020 : Baccarat annonce le report du Conseil d'Administration, initialement convoqué le 25 septembre afin de statuer sur les comptes au 30 juin 2020, au 30 septembre 2020.

2. COMPTES CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2020

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	1 er semestre 2020	1 er semestre 2019
Chiffre d'affaires	4.1	52 249	74 193
Autres produits de l'activité		107	80
Achats consommés y/c variation de stocks		(6 914)	(9 059)
Charges de personnel	4.2	(27 366)	(34 033)
Charges externes	4.3	(16 267)	(23 659)
Impôts et taxes		(914)	(952)
Dotations aux amortissements		(7 957)	(7 320)
Dotations aux provisions nettes de reprises	5.1/5.2	(1 110)	2 316
Autres produits et charges opérationnels courants		(1 025)	(319)
Résultat opérationnel courant		(9 197)	1 247
Autres produits et charges opérationnels	4.5	(1 339)	(691)
Résultat opérationnel		(10 536)	556
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		5	8
Coût de l'endettement financier brut et des dettes de location		(748)	(729)
Autres produits et charges financiers		(180)	(49)
Résultat financier	4.6	(923)	(770)
Résultat avant impôt et résultat des entreprises mises en équivalence		(11 459)	(214)
Charge d'impôt sur le résultat	4.7	(121)	(58)
Résultat dans les entreprises mises en équivalence		20	(20)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(11 560)	(292)
<i>Dont résultat net Part du Groupe</i>		(11 519)	(318)
<i>Dont résultat net Part des intérêts non contrôlés</i>		(41)	26
nombre moyen pondéré d'actions		830 713	830 713
nombre moyen pondéré d'actions (dilué)		830 713	830 713
<i>Résultat de base par action (en euros)</i>		<i>(13,87)</i>	<i>(0,38)</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		<i>(13,87)</i>	<i>(0,38)</i>

BACCARAT – Comptes consolidés résumés au 30 juin 2020

Etat du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 er semestre 2020	1 er semestre 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	(11 560)	(292)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>		
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies ⁽¹⁾	242	(531)
Eléments non recyclables en résultat	242	(531)
Ecarts de conversion	161	150
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers	(13)	73
Eléments recyclables en résultat	148	223
Autres éléments du résultat global net d'impôt	390	(308)
Résultat global total	(11 170)	(600)
Dont Part du Groupe	(11 132)	(630)
Dont Part des intérêts non contrôlés	(38)	30

⁽¹⁾ Nettes d'impôt

BACCARAT – Comptes consolidés résumés au 30 juin 2020

Etat de la situation financière consolidée - ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Immobilisations incorporelles	5.1	289	485	570
Immobilisations corporelles	5.2	29 824	32 612	30 955
Droits d'utilisation sur contrats de location	5.3	33 023	38 798	28 074
Titres mis en équivalence		-	-	-
Autres actifs financiers non courants	5.4	5 507	5 527	5 468
Actifs d'impôts différés		4 653	4 769	3 636
Actifs non courants		73 296	82 191	68 703
Stocks et en-cours	5.5	46 952	48 049	54 227
Créances clients et comptes rattachés		18 607	26 260	22 631
Créances d'impôts exigibles		690	769	719
Autres actifs courants		8 206	7 890	9 630
Autres actifs financiers courants		355	511	431
Juste valeur des instruments financiers	5.8	60	94	43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.6	25 517	26 095	18 378
Actifs courants		100 387	109 668	106 059
Total Actif		173 683	191 859	174 762

Etat de la situation financière consolidée - PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Capital social	5.7	20 768	20 768	20 768
Primes liées au capital		24 829	24 829	24 829
Réserves		22 929	15 661	15 712
Réserves de conversion		(4 478)	(4 634)	(4 674)
Résultat de l'exercice		(11 519)	7 037	(318)
Capitaux propres - Part revenant au groupe		52 529	63 661	56 317
Part revenant aux intérêts non contrôlés		628	666	619
Capitaux propres		53 157	64 327	56 936
Emprunts et dettes financières long terme	5.8	17 297	17 297	17 297
Dettes locatives long terme		24 606	29 993	19 601
Provisions pour retraites et autres avantages similaires		8 095	8 427	8 255
Provisions	5.9	2 868	5 480	5 402
Autres passifs non courants		62	67	54
Passifs d'impôts différés		42	51	-
Passifs non courants		52 970	61 315	50 609
Provisions	5.9	3 996	2 887	1 880
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 924	17 805	17 428
Autres passifs courants		24 561	22 439	27 215
Dettes financières court terme	5.8	14 190	12 275	11 627
Dettes locatives court terme		9 731	9 346	8 795
Juste valeur des instruments financiers	5.8	20	61	173
Passifs d'impôts exigibles		134	1 404	99
Passifs courants		67 556	66 217	67 217
Total Passif		120 526	127 532	117 826
Total du passif et des capitaux propres		173 683	191 859	174 762

BACCARAT – Comptes consolidés résumés au 30 juin 2020

Etat des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	1 er semestre 2020	1 er semestre 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé		(11 560)	(292)
Dotations aux amortissements et provisions	5.1 5.2	7 070	7 338
Variation de juste valeur		600	(15)
Plus ou moins-values de cession		85	58
Résultat dans les sociétés mises en équivalence		(20)	20
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(3 825)	7 109
Elimination de la charge d'impôt	4.7	121	58
Elimination du coût de l'endettement financier net		306	305
Interêts sur dettes locatives		437	416
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(2 961)	7 888
Variation des stocks et en-cours	5.5	1 172	(5 203)
Variation des clients et autres débiteurs		7 506	1 807
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		43	2 000
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		8 721	(1 396)
Impôt sur le résultat payé		(1 303)	(1 064)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		4 457	5 428
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1 5.2	(1 143)	(4 070)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Variation des autres actifs financiers	5.4	143	(162)
Cessions/remboursements d'actifs financiers		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 000)	(4 232)
Variation de dépôts reçus			(1 000)
Émissions d'emprunts yc tirages nets s/ lignes de crédit		1 814	
Remboursements d'emprunts yc tirages nets s/ lignes de crédit	5.8	-	(4 981)
Remboursements des dettes locatives sur contrats de location		(5 049)	(4 609)
Coûts de la dette financière nette: Intérêts nets payés		(308)	(373)
Intérêts sur dettes locatives		(437)	(416)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(3 980)	(11 379)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(523)	(10 183)
Trésorerie d'ouverture	5.6	26 093	28 477
Effet de la variation des taux de change		(53)	81
Trésorerie de clôture	5.6	25 517	18 375
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(523)	(10 183)

BACCARAT – Comptes consolidés résumés au 30 juin 2020

Etats de variation des capitaux propres consolidés

Au 30 juin 2020, la variation des capitaux propres se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Part revenant au Groupe	Part revenant aux intérêts non contrôlés	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2020	20 768	24 829	20 101	(2 037)	63 661	666	64 327
Résultat net	-	-	(11 519)	-	(11 519)	(41)	(11 560)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variations de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(13)	(13)		(13)
Variation de la réserve de conversion				158	158	3	161
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies				242	242		242
Autres éléments du résultat global				387	387	3	390
Autres mouvements				-	-		-
Au 30 juin 2020	20 768	24 829	8 582	(1 650)	52 529	628	53 157

Au 30 juin 2019, la variation des capitaux propres se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Part revenant au Groupe	Part revenant aux intérêts non contrôlés	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2019	20 768	24 829	13 064	(1 714)	56 947	589	57 536
Résultat net			(318)		(318)	26	(292)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variations de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				73	73	-	73
Variation de la réserve de conversion				146	146	4	150
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies				(531)	(531)	-	(531)
Autres éléments du résultat global				(312)	(312)	4	(308)
Autres mouvements				-	-		-
Au 30 juin 2019	20 768	24 829	12 746	(2 026)	56 317	619	56 936

Notes annexes aux états financiers consolidés résumés au 30 juin 2020

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS	27
NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	31
2.1. Généralités.....	31
2.2. Principes et méthodes comptables.....	31
2.3. Modalité d'établissement des comptes semestriels.....	31
2.4. Saisonnalité de l'activité.....	32
2.5. Recours à des estimations et jugements.....	32
2.6. Principales définitions.....	32
NOTE 3 – SECTEURS OPERATIONNELS.....	34
3.1 Compte de résultat par secteur géographique.....	34
3.2 Bilan par secteur géographique.....	35
3.3 Investissements par secteur géographique.....	37
NOTE 4 - COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	38
4.1 Chiffre d'affaires.....	38
4.2 Charges de personnel.....	38
4.3 Charges externes.....	39
4.4 EBITDA.....	40
4.5 Autres produits et charges opérationnels.....	40
4.6 Résultat Financier.....	41
4.7 Impôts sur le résultat.....	41
NOTE 5 - COMMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	42
5.1 Immobilisations incorporelles.....	42
5.2 Immobilisations corporelles.....	43
5.3 Droits d'utilisation sur contrats de location.....	44
5.4 Autres actifs financiers non courants.....	44
5.5 Stocks et en-cours.....	45
5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	45
5.7 Capital social.....	46
5.8 Endettement financier (hors dettes locatives).....	46
5.9 Provisions.....	48
5.10 Passifs éventuels.....	48
NOTE 6 - RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	49
NOTE 7 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	50

Note 1 - Faits marquants

Impact de la pandémie de Covid 19 dans les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2020

L'ensemble des impacts induits par la pandémie de Covid-19 ont été constatés dans le compte de résultat du semestre et affectent le résultat opérationnel courant.

Les coûts résultant des mesures sanitaires (achats de gels hydroalcooliques, de masques ou coûts de désinfection et nettoyage des locaux etc.) ont été comptabilisés en charges courantes.

Le coût estimé de la sous-activité sur les activités industrielles du groupe a été intégralement comptabilisé en résultat opérationnel courant.

Il en est de même pour les dépréciations d'actifs courants, principalement les stocks, qui ont résulté de la prise en compte du ralentissement du rythme d'écoulement des produits généré par la pandémie et les dépréciations des créances clients dont la situation financière s'est dégradée avec la crise sanitaire.

Les aménagements de loyers obtenus des bailleurs en raison de la pandémie ont été comptabilisés immédiatement en résultat opérationnel courant en tant que réduction des loyers et non pas comme une modification des contrats de location. Ce mode de comptabilisation est conforme à la mesure de simplification prévue par l'amendement à la norme IFRS 16 publié par l'IASB le 28 mai 2020 non encore adopté par l'Union Européenne.

Au 30 juin 2020, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation d'actifs corporels ou incorporels liés à l'impact de la pandémie de Covid 19, la baisse d'activité induite par la pandémie n'ayant pas été considérée comme un indice de perte de valeur irréversible des actifs en question.

Il a été tenu compte de l'impact de la pandémie dans la détermination de l'impôt sur le résultat au 30 juin 2020. Dans l'attente des recommandations de l'OCDE à venir en matière de prix de transfert dans ce contexte exceptionnel, l'impôt sur le résultat a été calculé de façon prudente au 30 juin 2020 et les impôts différés actifs ou les éventuelles économies d'impôts qui seraient générées sur l'année à hauteur des pertes du premier semestre n'ont pas été reconnues.

S'agissant des autres risques financiers, et plus particulièrement du risque de crédit, les effets de la pandémie n'ont pas augmenté de façon significative l'exposition du groupe en la matière compte tenu de la diversité et de la qualité du portefeuille client et de la politique d'acompte sur les commandes significatives.

Sur le plan de la liquidité, le risque a été pris en compte par le Groupe dès le début de la pandémie. A ce titre les lignes de crédit renouvelables et à court terme au Japon ont été augmentées de 500 millions de Yens portant le total de lignes de crédit à 2 250 millions de Yens dont 1 620 millions de Yens ont été tirées au 30 juin 2020. Au 30 juin 2020, le groupe dispose d'une Trésorerie de 25,5M€ (26,1M€ au 31 décembre 2019) et d'un total 19,3M€ de lignes de crédit disponibles (15 M€ au 31 décembre 2019) dont 14,1 M€ ont été tirées au 30 juin 2020 (12,2M€ au 31 décembre 2019).

En parallèle, le groupe a amorcé dès le début de la crise sanitaire des discussions constructives avec ses banquiers historiques en vue de bénéficier des prêts garantis par l'Etat Français (PGE dont le dispositif est ouvert jusqu'à fin décembre 2020 et Prêt

Atout auprès de Bpifrance). Il est à noter que grâce à une activité meilleure que prévue au pic de la crise sanitaire et la discipline stricte appliquée en matière de gestion de coûts et de besoin en fonds de roulement, le groupe n'a pas de besoin immédiat de trésorerie.

Départ de Madame Daniela Riccardi et nomination de Monsieur Zhen Sun en tant que nouveau Président Directeur Général du groupe

Le 13 mars 2020, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Daniela Riccardi, de son mandat de Directrice Générale de la société. Madame Daniela Riccardi a quitté ses fonctions le 31 mars 2020.

Les éléments de rémunération induits par le départ de Madame Daniela Riccardi ont fait l'objet de provisions dans les comptes de 2019 conformément aux règles de rattachement des charges et produits à l'exercice concerné et payés au premier semestre 2020.

Le conseil d'administration a nommé son président, Monsieur Zhen Sun, en qualité de Directeur Général de la société, à compter du 31 mars 2020, pour une période intérimaire, le temps de mener à bien le processus de désignation d'un nouveau directeur général. À cette fin, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ont été réunies par le conseil d'administration.

Gouvernance : Démission de Madame Yuting Hu et de Monsieur Kevin Andrew Sims et cooptation de Messieurs Wenyue Yang et Kwan Leung (Timmas) Tang en qualité d'administrateurs

Le Conseil d'administration du 13 mars 2020 a pris acte de la démission de Madame Yuting Hu de son mandat d'administrateur, avec effet au 5 mars 2020 et a décidé de coopter Monsieur Wenyue Yang en qualité de membre du Conseil d'administration de la Société à compter du 13 mars 2020. Madame Yuting Hu a été nommée Directrice Générale de la zone Asie hors Japon à compter du 11 mai 2020.

Le Conseil d'administration du 6 mai 2020 a pris acte de la démission de Monsieur Kevin Andrew Sims de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de membre et Président du Comité des comptes, avec effet immédiat. Monsieur Kwan Leung (Timmas) Tang a été coopté en qualité de membre du Conseil d'Administration du 6 juillet 2020.

Report de l'Assemblée générale annuelle 2020

L'assemblée générale initialement prévue le 25 juin 2020 a été dans un premier temps reportée au 24 juillet 2020 pour des raisons de crise sanitaire. Le 30 juin 2020, Baccarat a annoncé un nouveau report de son assemblée générale au 17 septembre à la suite d'un changement de la gérance de Fortune Legend Limited, société mère de Baccarat, au profit d'un représentant des créanciers de l'actionnaire majoritaire et la

demande de recomposition d'une partie du Conseil d'Administration de Baccarat lors de ladite Assemblée avec la proposition de nomination de trois nouveaux administrateurs et le non renouvellement des mandats des deux administrateurs venant à expiration, dont celui de M. Zhen Sun, président et directeur général de la société.

En date du 7 septembre 2020, à la suite de l'ordonnance en référé du Tribunal de Commerce de Nancy qui a désigné, pour une durée indéterminée, deux administrateurs provisoires de la société Baccarat dont la mission est de diriger la société et d'établir un diagnostic indépendant portant notamment sur la situation financière et juridique de la société, l'assemblée générale qui devait se tenir le 17 septembre 2020 a été ajournée et sera convoquée après remise du rapport des administrateurs provisoires. (cf évènements postérieurs à la clôture)

Risques liés à l'amiante

Certains salariés ou ex salariés de Baccarat ont saisi, à partir de fin 2013, le Conseil des Prud'hommes de Nancy afin d'obtenir condamnation de la société à réparer le préjudice d'anxiété qu'ils auraient subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante et de la situation d'inquiétude face au risque de déclaration à tout moment d'une maladie liée à l'amiante.

Les plaignants ont été déboutés de leurs demandes en première instance par le Conseil des Prud'hommes de Nancy et ont interjeté appel des décisions rendues. Sur les 296 salariés ou ex-salariés ayant interjeté appel des décisions rendues par le Conseil des Prud'hommes, la Cour d'Appel de Nancy a examiné l'appel formé par 31 d'entre eux. Au cours de l'instance un salarié s'est désisté.

Par arrêts rendus le 16 février 2018, la Cour a infirmé les 30 décisions rendues en première instance le 24 mars 2016 et a condamné Baccarat à verser à chacun des plaignants la somme de 11 000€ au titre du préjudice d'anxiété et 200€ au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. La Société a formé un pourvoi à l'encontre de ces arrêts le 13 avril 2018.

Le 22 Mai 2019 la Cour de Cassation a rejeté les pourvois formés à l'encontre des 30 arrêts rendus par la Cour d'Appel de Nancy le 16 février 2018 ayant condamné Baccarat à verser à chacun des plaignants la somme de 11 000€ au titre du préjudice d'anxiété et 200€ au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Les décisions de la Cour d'Appel, entièrement exécutées, sont donc devenues définitives.

Sur les 265 dossiers qui restaient pendants devant la Cour d'Appel, 264 dossiers ont été plaidés le 19 juin 2020. Dans ces affaires, le délibéré était fixé au 24 septembre 2020 (cf évènements postérieurs à la clôture). Seul un dossier reste pendant.

Les risques relatifs aux autres procédures en cours et décrites ci-dessus sont couverts par les provisions existantes à fin juin 2020.

En plus des 296 instances visées au paragraphe précédent, 154 autres nouveaux requérants ont saisi en novembre 2018 le Conseil des Prud'hommes de Nancy afin de voir condamner la société Baccarat à leur verser la somme de 15 000 € en réparation de leur préjudice d'anxiété, ainsi que 1 000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Le Conseil des prud'hommes de Nancy dans ses décisions notifiées le 5 juin 2020 a jugé les 154 demandes prescrites et donc irrecevables. Les 154 requérants ont formé appel de ces décisions.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1. Généralités

Baccarat, au capital de 20 767 825 €, société mère du Groupe est une société anonyme dont le siège social est situé 20, rue des Cristalleries, 54120 Baccarat, France.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2020 reflètent la situation comptable de Baccarat et de ses filiales.

Le Conseil d'administration du 30 septembre 2020 a arrêté les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2020.

2.2. Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2020 du groupe Baccarat ont été préparés conformément à la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Les comptes consolidés résumés sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2019, à l'exception des normes et interprétations (listées ci-dessous).

S'agissant de comptes résumés, les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent donc être lues conjointement avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

2.2.1. Amendement de la norme IFRS 16 – Contrats de locations, allègements de loyer liés à la pandémie de Covid-19

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement à la norme IFRS 16 qui permet aux preneurs d'un contrat de location de comptabiliser directement en résultat tout allègement de loyer accordé par un bailleur au titre de la pandémie de Covid-19 comme s'il ne s'agissait pas d'une modification de contrat. Les montants octroyés par les bailleurs ne sont pas significatifs.

Au 30 juin 2020, cet amendement n'est pas adopté dans l'Union Européenne.

2.3. Modalité d'établissement des comptes semestriels

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible, de l'impôt différé et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E).

Les impôts au 30 juin sont calculés selon la même méthode qu'au 31 décembre. Les impôts exigibles sont calculés sur la base du résultat fiscal établi au 30 juin. Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé au titre des pertes enregistrées sur le semestre.

2.4. Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et l'ensemble des indicateurs opérationnels (dont le besoin en fonds de roulement) sont traditionnellement et hors impact Covid caractérisés par une forte saisonnalité, liée à un niveau d'activité, hors partenariats stratégiques BtoB (flaconnage), plus élevé au second semestre de l'année. Les résultats intermédiaires semestriels ne sont donc pas représentatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice.

2.5. Recours à des estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains éléments du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit principalement des dépréciations sur actifs incorporels et corporels, des instruments financiers, des impôts différés, des stocks, de l'évaluation des engagements sociaux et des provisions liées à une estimation des risques.

2.6. Principales définitions

Chiffre d'affaires à changes courants et à changes comparables :

Le chiffre d'affaires à changes courants correspond au chiffre d'affaires publié. Le retraitement opéré pour obtenir le chiffre d'affaires à changes comparables consiste à convertir le chiffre d'affaires de l'exercice précédent libellé en devises étrangères aux taux de change de l'exercice en cours afin de neutraliser les effets des fluctuations des parités monétaires sur l'évolution de l'activité.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel total de Baccarat inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés à l'activité, que ces produits soient récurrents ou qu'ils résultent d'opérations atypiques ou ponctuelles.

Les « Autres produits et charges opérationnels » regroupent les éléments inhabituels, significatifs qui sont de nature à affecter la performance économique de l'activité opérationnelle.

En conséquence, pour le suivi de la performance opérationnelle du groupe, Baccarat utilise comme solde intermédiaire de gestion le résultat opérationnel courant, défini comme la différence entre le résultat opérationnel et les « Autres produits et charges opérationnels ».

EBITDA :

Le groupe utilise pour le suivi de sa performance opérationnelle un solde intermédiaire de gestion, l'EBITDA. Cet indicateur correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et, le cas échéant, des provisions (nettes de reprises) sur immobilisations et des dotations aux provisions sur engagements au titre des avantages accordés au personnel (nettes de reprises) comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les dotations nettes de reprises sur provisions courantes et non courantes ne sont pas retraitées dans le calcul de l'EBITDA.

Comme suite à l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019, le groupe utilise deux notions d'EBITDA : l'EBITDA « publié » tenant compte des impacts IFRS 16 et l'EBITDA hors impact IFRS 16 excluant l'impact de cette nouvelle norme.

Un rapprochement entre le résultat opérationnel courant et l'EBITDA avec et sans impact IFRS 16 est fourni dans la note annexe 4.4 aux comptes consolidés résumés au 30 juin 2020.

Capitaux engagés :

Les capitaux engagés représentent la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net.

Endettement Financier net :

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus et non échus diminué de la trésorerie telle que définie par la recommandation 2009R-03 du Conseil National de la Comptabilité. L'endettement financier net inclut la totalité de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à l'actif et au passif du bilan mais n'inclut pas les passifs financiers (« dettes locatives ») résultant de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019.

Note 3 – Secteurs opérationnels

Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique, à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal, essentiellement dans les arts de la table, le flaconnage, les bijoux et la décoration. En application de la norme IFRS 8 – *Secteurs Opérationnels*, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques.

3.1 Compte de résultat par secteur géographique

Le résultat sectoriel correspond au chiffre d'affaires réalisé dans chacune des zones (par destination de ventes) diminué des charges supportées et affectables dans chacune de ces zones. Les charges non allouées aux différentes zones géographiques concernent principalement certaines dépenses de marketing, de commercialisation, d'administration engagées par le siège, le résultat financier et les coûts non récurrents.

Au 30 juin 2020, le compte de résultat sectoriel s'analyse ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	7 884	22 568	20 316	1 481	52 249
Résultat sectoriel	(2 332)	759	5 914	813	5 154
Charges non allouées					(15 690)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	(10 536)
Résultat financier					(923)
Charge d'impôt sur le résultat					(121)
Résultat net des entreprises intégrées	-	-	-	-	(11 580)
Résultat dans les entreprises mises en équivalence			20		20
Résultat net	-	-	-	-	(11 560)
Dont résultat net Part du Groupe					(11 519)
Dont résultat net Part des intérêts non contrôlés	(41)				(41)

Au 30 juin 2019, le compte de résultat sectoriel s'analyse ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	11 814	31 164	27 849	3 366	74 193
Résultat sectoriel	(417)	4 042	9 958	1 715	15 298
Charges non allouées					(14 742)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	556
Résultat financier					(770)
Charge d'impôt sur le résultat					(58)
Résultat net des entreprises intégrées	-	-	-	-	(272)
Résultat dans les entreprises mises en équivalence			(20)		(20)
Résultat net	-	-	-	-	(292)
Dont résultat net Part du Groupe					(318)
Dont résultat net Part des intérêts non contrôlés	26				26

3.2 Bilan par secteur géographique

Les actifs du siège non alloués par zone géographique concernent principalement les immobilisations de la Manufacture et du siège, les stocks, les actifs d'impôts, les autres créances et la trésorerie. Les passifs du siège non alloués par zone géographique incluent les capitaux propres, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts, les dettes fournisseurs de Baccarat SA ainsi que les réserves consolidées.

Au 30 juin 2020, le bilan sectoriel s'analyse ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	13 458	32 577	9 977	105	56 117
Actifs du siège non alloués	-	-	84 543	-	84 543
Total actif hors droits d'utilisation	13 458	32 577	94 520	105	140 660
Droits d'utilisation	9 343	8 908	14 772		33 023
Total actifs	22 801	41 485	109 292	105	173 683
Passifs sectoriels	(8 348)	11 456	633	-	3 741
Passifs du siège non alloués	-	-	138 290	-	138 290
Total passif hors Impacts IFRS 16	(8 348)	11 456	138 923	-	142 031
Passifs liés à IFRS 16	9 343	8 908	13 401		31 652
Total Passifs	995	20 364	152 324	-	173 683

Au 31 décembre 2019, le bilan sectoriel s'analyse ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	17 618	34 122	12 278	571	64 589
Actifs du siège non alloués	-	-	88 472	-	88 472
Total actif hors droits d'utilisation	17 618	34 122	100 750	571	153 061
Droits d'utilisation	11 989	8 651	18 158	-	38 798
Total actifs	29 607	42 773	118 908	571	191 859
Passifs sectoriels	(4 857)	13 467	1 607	-	10 217
Passifs du siège non alloués	-	-	144 461	-	144 461
Total passif hors Impacts IFRS 16	(4 857)	13 467	146 068	-	154 678
Passifs liés à IFRS 16	11 987	8 651	16 543	-	37 181
Total Passifs	7 130	22 118	162 611	-	191 859

Au 30 juin 2019, le bilan sectoriel s'analyse ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	11 969	31 985	13 101	557	57 612
Actifs du siège non alloués	-	-	89 076	-	89 076
Total actif hors droits d'utilisation	11 969	31 985	102 177	557	146 688
Droits d'utilisation	11 682	6 821	9 571	-	28 074
Total actifs	23 651	38 806	111 748	557	174 762
Passifs sectoriels	(9 451)	11 458	511	-	2 518
Passifs du siège non alloués	-	-	145 788	-	145 788
Total passif hors Impacts IFRS 16	(9 451)	11 458	146 299	-	148 306
Passifs liés à IFRS 16	11 682	6 821	7 953	-	26 456
Total Passifs	2 231	18 279	154 252	-	174 762

3.3 Investissements par secteur géographique

Au 30 juin 2020, les investissements sectoriels s'analysent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	126	429	510	-	1 065
Investissements du siège non alloués	-	-	78	-	78
Investissements	126	429	588	-	1 143

Au 31 décembre 2019, les investissements sectoriels s'analysent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	2 123	1 453	1 826	-	5 402
Investissements du siège non alloués	-	-	2 589	-	2 589
Investissements	2 123	1 453	4 415	-	7 991

Au 30 juin 2019, les investissements sectoriels s'analysent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	1 334	387	1 276	-	2 997
Investissements du siège non alloués	-	-	1 073	-	1 073
Investissements	1 334	387	2 349	-	4 070

Note 4 - Commentaires sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 52 249 k€ comparé à 74 193 k€ au 30 juin 2019, soit une baisse de -29,6 % à taux de changes courants et une baisse de -30,8 % à taux de changes comparables.

Les ventes de produits finis représentent 48 764 k€, soit 93,3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 30 juin 2020.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires consolidé inclut les revenus des licences à hauteur de 2 324 k€ (1 981 k€ au 1^{er} semestre 2019).

4.2 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019
Rémunérations	(20 536)	(24 978)
Charges sociales	(6 758)	(8 993)
Provisions sur les engagements de retraite	(72)	(62)
Charges de personnel	(27 366)	(34 033)

Les charges de personnel tiennent compte des indemnités et subventions reçues ou à recevoir, de la part des Etats ou organismes publics, liées aux mesures de protection de l'économie telles que le chômage partiel.

Les effectifs du Groupe se répartissent ainsi :

	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Ouvriers	308	312	315
Employés, techniciens & agents de maîtrise	540	552	549
Cadres	149	150	148
Effectifs de clôture	997	1 014	1 012

Les effectifs du Groupe par zone géographique se répartissent ainsi :

	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Europe	650	665	666
Amériques	65	67	61
Japon	222	223	225
Asie hors Japon	60	59	60
Effectifs de clôture	997	1 014	1 012

Les effectifs moyens équivalent temps plein sur le semestre par zone géographique se décomposent ainsi :

	1er semestre 2020	Exercice 2019	1er semestre 2019
Europe	644,0	657,2	655,6
Amériques	65,2	60,9	58,3
Japon	211,6	215,4	216,4
Asie hors Japon	59,2	58,0	58,7
Effectifs moyens	980,0	991,5	988,9

4.3 Charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 er semestre 2020	1 er semestre 2019
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(7 704)	(10 665)
Locations et charges locatives	(1 199)	(1 772)
Sous-traitance générale	(891)	(951)
Publicités, publications et relations publiques	(1 736)	(2 437)
Transports	(845)	(1 375)
Personnel extérieur à l'entreprise	(901)	(2 341)
Entretiens et réparations	(1 331)	(1 294)
Déplacements, missions et réceptions	(219)	(749)
Assurances	(549)	(503)
Divers	(892)	(1 572)
Charges externes	(16 267)	(23 659)

Les charges externes varient de 31,2% à changes courants et 32,3% à changes comparables.

La baisse des charges externes résulte principalement de la diminution des charges variables corrélée à la baisse du chiffre d'affaires et des plans d'économie mis en œuvre sur le semestre pour contrôler la base de coûts fixes.

4.4 EBITDA

Le Groupe utilise l'EBITDA pour le suivi de sa performance opérationnelle.

Cet indicateur correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et le cas échéant des dotations aux provisions sur immobilisations (nettes de reprises), et des dotations aux provisions sur engagements au titre des avantages accordés au personnel (nettes de reprises) comptabilisées dans le résultat opérationnel courant. Les dotations nettes de reprises sur provisions courantes et non courantes ne sont pas retraitées pour le calcul de l'EBITDA.

Comme suite à l'application de la norme IFRS 16, le groupe utilise deux notions d'EBITDA :

- l'EBITDA « publié » tenant compte des impacts IFRS 16 et
- l'EBITDA hors impact IFRS16 excluant l'impact de cette nouvelle norme.

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 er semestre 2020	1 er semestre 2019
Résultat opérationnel courant	(9 197)	1 247
(+) Dotations aux amortissements	3 014	2 617
(+) Dotations aux amortissements (Contrats de location)	4 943	4 703
(+) Dotations nettes aux provisions sur engagements de retraite	72	62
EBITDA "Publié"	(1 168)	8 629
(-) Coûts directs initiaux et charges de loyers (IFRS 16)	(5 277)	(5 642)
EBITDA hors impact IFRS 16	(6 445)	2 987

4.5 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 er semestre 2020	1 er semestre 2019
Coûts nets liés aux conséquences du plan amiante	(44)	(2)
Cessions / mises au rebut d' actifs immobilisés	-	(113)
Dépréciations droits d'utilisation ⁽¹⁾	(719)	-
Autres dépréciations d'actifs ⁽¹⁾	(576)	-
Coûts de réorganisation	-	(153)
Coûts induits par des litiges avec d'anciens salariés	-	(423)
Autres produits et charges opérationnels	(1 339)	(691)

⁽¹⁾ Les dépréciations d'actifs et de droits d'utilisation sont essentiellement liées à la fermeture prévue de la boutique de Milan décidée par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2020. (cf. événements postérieurs à la clôture).

4.6 Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 er semestre 2020	1 er semestre 2019
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	5	8
Coût de l'endettement financier brut hors dettes de location	(311)	(313)
Coût de l'endettement financier net	(306)	(305)
Coût de l'endettement financier brut résultant des dettes de location	(437)	(416)
Coût de l'endettement financier net incluant les dettes de location	(743)	(721)
Résultat de change financier	(153)	(3)
<i>Dont variation de juste valeur des instruments financiers</i>	6	(7)
Autres	(27)	(46)
Autres produits et charges financiers	(180)	(49)
Résultat financier	(923)	(770)

La baisse du résultat de change de 148 k€ entre le 1^{er} semestre 2019 et le 1^{er} semestre 2020 résulte principalement de l'évolution défavorable des devises (USD et CNY principalement) sur les comptes courants en devises étrangères.

4.7 Impôts sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 er semestre 2020	1 er semestre 2019
Impôts exigibles	185	197
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	(292)	(403)
Impôts différés	(14)	148
Impôts sur les résultats	(121)	(58)

Note 5 - Commentaires sur l'état de la situation financière

5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles au 30 juin 2020 se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Droits au bail ⁽¹⁾	Logiciels et autres	Total immob. Incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2020	-	12 475	12 475
Acquisitions	-	28	28
Change	-	8	8
Valeur brute au 30 juin 2020	-	12 511	12 511
Amortissements au 1er janvier 2020	0	(11 990)	(11 990)
Dotations aux amortissements	-	(208)	(208)
Dépréciations/Reprises	-	(19)	(19)
Cessions/sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	(5)	(5)
Amortissements au 30 juin 2020	0	(12 222)	(12 222)
Valeur nette au 1er janvier 2020	0	485	485
Valeur nette au 30 juin 2020	0	289	289

Les immobilisations incorporelles au 30 juin 2019 se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immob. Incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2019	1 855	12 013	13 868
Acquisitions	-	213	213
Cessions/sorties	-	(8)	(8)
Reclassements et autres variations ⁽¹⁾	(1 692)	-	(1 692)
Change	4	13	17
Valeur brute au 30 juin 2019	167	12 232	12 399
Amortissements au 1er janvier 2019	(238)	(11 495)	(11 733)
Dotations aux amortissements	-	(162)	(162)
Cessions/sorties	-	8	8
Reclassements et autres variations ⁽¹⁾	74	-	74
Change	(4)	(13)	(17)
Amortissements au 30 juin 2019	(167)	(11 662)	(11 829)
Valeur nette au 1er janvier 2019	1 617	519	2 136
Valeur nette au 30 juin 2019	0	570	570

⁽¹⁾ Les droits au bail, précédemment comptabilisés en immobilisations incorporelles, sont désormais présentés au sein des droits d'utilisation en tant que composante du droit d'utilisation dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16.

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 30 juin 2020 se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constr. et agencements	Install. Techn. et outillages	Agenc. boutiques et autres	Immob. Corp. en-cours	Total immob. Corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2020	394	13 963	74 508	27 479	1 815	118 159
Acquisitions	-	-	184	138	94	416
Cessions/Sorties	-	(471)	(4 552)	(890)	-	(5 913)
Reclassements et autres variations	-	96	476	487	(1 066)	(7)
Change	-	-	140	31	-	171
Valeur brute au 30 juin 2020	394	13 588	70 756	27 245	843	112 826
Amortissements au 1er janvier 2020	-	(10 495)	(52 809)	(22 243)	-	(85 547)
Dotations aux amortissements	-	(189)	(1 725)	(890)	-	(2 804)
Dépréciations/Reprises	-	8	(8)	(309)	-	(309)
Cessions/Sorties	-	456	4 489	883	-	5 828
Change	-	-	(127)	(43)	-	(170)
Amortissements au 30 juin 2020	-	(10 220)	(50 180)	(22 602)	-	(83 002)
Valeur nette au 1er janvier 2020	394	3 468	21 699	5 236	1 815	32 612
Valeur nette au 30 juin 2020	394	3 368	20 576	4 643	843	29 824

Les sorties d'immobilisations des installations techniques et outillages résultent principalement de la prise en compte des résultats d'inventaires des immobilisations effectués à la manufacture. Ces immobilisations étaient totalement amorties.

Les dépréciations des agencements de boutiques reflètent principalement la dépréciation des actifs de la boutique de Milan liée à la décision prise de fermeture de la boutique.

Les immobilisations corporelles au 30 juin 2019 se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constr. et agencements	Install. Techn. et outillages	Agenc. boutiques et autres	Immob. Corp. en-cours	Total immob. Corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2019	394	13 920	72 541	25 167	1 015	113 037
Acquisitions	-	-	521	1 914	496	2 931
Cessions/Sorties	-	-	(427)	(631)	(55)	(1 113)
Reclassements et autres variations	-	20	189	113	(282)	40
Change	-	-	363	136	(0)	499
Valeur brute au 30 juin 2019	394	13 940	73 187	26 699	1 174	115 394
Amortissements au 1er janvier 2019	-	(10 278)	(49 858)	(22 383)	-	(82 519)
Dotations aux amortissements	-	(181)	(1 768)	(505)	-	(2 454)
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Cessions/Sorties	-	-	370	631	-	1 001
Change	-	-	(340)	(127)	-	(467)
Amortissements au 30 juin 2019	-	(10 459)	(51 596)	(22 384)	-	(84 439)
Valeur nette au 1er janvier 2019	394	3 642	22 683	2 784	1 015	30 518
Valeur nette au 30 juin 2019	394	3 482	21 591	4 315	1 174	30 955

Les investissements du 1er semestre 2019 concernent essentiellement des rénovations de boutiques ainsi que l'ouverture de la boutique à Milan (avril 2019) et l'ouverture prévue d'une boutique à Miami sur le second semestre 2019.

5.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi :

	30/06/2020		31/12/2019	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
Loyers fixes capitalisés	46 693	(15 040)	31 653	37 181
Droits au bail	1 692	(322)	1 370	1 617
Total	48 385	(15 362)	33 023	38 798

La variation des droits d'utilisation sur contrats de location se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Boutiques	Bureaux et entrepôts	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	33 929	4 176	693	38 798
Mises en place	2 514	743	114	3 371
Fins & résiliations anticipées	(378)	-	(10)	(388)
Changements d'hypothèses	(2 443)	(514)	(14)	(2 971)
Amortissement de la période	(4 455)	(636)	(133)	(5 224)
Change et autres variations	(417)	(4)	(142)	(563)
Au 30 juin 2020	28 750	3 765	508	33 023

Les changements d'hypothèses incluent les effets des clauses d'indexation, les effets des changements d'hypothèses de durées et les dépréciations exceptionnelles liées à la décision de fermeture de la boutique de Milan.

5.4 Autres actifs financiers non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Autres actifs financiers	Dépôts et cautionnements à long terme	Prêts et autres créances	TOTAL
Valeur brute au 1er janvier 2020	-	4 689	838	5 527
Augmentation	-	4	2	6
Cessions / Remboursements	-	-	(2)	(2)
Variation de juste valeur	-	-	-	-
Reclassements ou autres variations ⁽¹⁾	-	(50)	-	(50)
Change	-	25	1	26
Valeur brute au 30 juin 2020	-	4 668	839	5 507
Valeur nette au 1er janvier 2020	-	4 689	838	5 527
Valeur nette au 30 juin 2020	-	4 668	839	5 507

⁽¹⁾ Correspond principalement à la part à moins d'un an de dépôts et cautionnements.

5.5. Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)

	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Matières premières & approv.	2 821	(1 178)	1 643	2 362	(1 087)	1 275	2 574	(1 042)	1 531
En-cours de production	9 443	(2 335)	7 108	8 813	(1 884)	6 929	9 619	(1 762)	7 857
Produits interméd. et finis	45 948	(7 912)	38 036	47 039	(7 412)	39 627	51 224	(6 592)	44 632
Marchandises	165	-	165	218	-	218	205	-	205
Stocks et en-cours	58 377	(11 425)	46 952	58 432	(10 383)	48 049	63 623	(9 396)	54 227

Les stocks sont dépréciés pour ramener leur valeur d'inventaire à leur valeur probable de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur probable de réalisation s'apprécie en fonction de la probabilité d'écoulement du stock et du prix de vente.

A fin juin 2019, à l'issue d'une analyse approfondie des stocks de composants et en-cours, il a été détruit une valeur brute de 1 875 k€ entièrement provisionnée.

5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Réconciliation Trésorerie au bilan et au Tableau de Flux de Trésorerie

(en milliers d'euros)

	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Trésorerie d'ouverture (tableau de flux)	26 093	28 477	28 477
Effet de la variation du taux de change	(53)	143	81
Variation de la trésorerie nette	(523)	(2 527)	(10 183)
Trésorerie de clôture (tableau de flux)	25 517	26 093	18 375
Banques créditrices et autres dettes < 3 mois	-	2	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie (bilan)	25 517	26 095	18 378

Au 30 juin 2020, le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" se compose de 6 117 k€ de comptes bancaires rémunérés (7 217 k€ au 30 juin 2019), de 8 214 k€ de comptes et dépôts à terme (4 209 k€ au 30 juin 2019) et de 11 186 k€ de disponibilités en banque (6 952 k€ au 30 juin 2019).

Au 31 décembre 2019, le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" se compose de 5 664 k€ de comptes bancaires rémunérés, de 8 210 k€ de comptes et dépôts à terme et de 12 221 k€ de disponibilités en banque.

5.7. Capital social

Le capital social au 30 juin 2020 est de 20 767 825 €, divisé en 830 713 actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Le 11 janvier 2019, Société Générale a fait connaître à l'Autorité des Marchés Financiers que, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Baccarat, ouverte du 13 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus, la société Fortune Legend Limited a acquis, au prix unitaire de 222,70 euros par action, 69 116 actions Baccarat sur le marché. A la clôture de l'offre, l'initiateur détenait 806 662 actions Baccarat représentant autant de droits de vote, soit 97,10% du capital et des droits de vote.

5.8. Endettement financier (hors dettes locatives)

Endettement financier brut hors dettes locatives, tel que défini par le groupe, long terme/court terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Tirage sur lignes de crédit non garanties	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	17 297	17 297	17 297
Emprunts et dettes financières long terme	17 297	17 297	17 297
Tirage sur lignes de crédit garanties	643	178	-
Tirage sur lignes de crédit non garanties	13 426	11 973	11 501
Dépôts et cautionnements	-	-	-
Autres emprunts et dettes à court terme	-	-	-
Autres	121	124	126
Emprunts et dettes financières court terme	14 190	12 275	11 627
Endettement financier brut	31 487	29 572	28 924

Les tirages sur lignes de crédit non garanties (court terme et long terme) concernent la filiale Baccarat Pacific KK.

Endettement financier brut hors dettes locatives, tel que défini par le groupe, par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Prêt relais auprès du Groupe Fortune Legend Limited Sàrl	12 160	12 160	12 160
Autres financements auprès du Groupe Fortune Legend Limited Sàrl	5 137	5 137	5 137
Autres financements bancaires ⁽¹⁾	14 069	12 151	11 501
Dépôts et cautionnements	-	-	-
Intérêts courus	121	124	126
Total emprunts et dettes financières	31 487	29 572	28 924

- (1) Ces financements comprennent principalement le tirage sur les lignes de crédit de Baccarat Pacific KK, au Japon, pour un montant de 13 426 k€ (11 973 k€ au 31 décembre 2019 et 11 501 k€ au 30 juin 2019).

Endettement financier brut hors dettes locatives, tel que défini par le groupe, par échéance de remboursement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	N+1	N+2	>N+2
Tirage sur lignes de crédit non garanties	-	-	-	-
Prets relais	12 160	-	-	12 160
Autres financements	5 137	-	-	5 137
Emprunts et dettes financières long terme	17 297	-	-	17 297
Tirage sur lignes de crédit garanties	643	643	-	-
Tirage sur lignes de crédit non garanties	13 426	13 426	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes à court terme	-	-	-	-
Autres	121	121	-	-
Emprunts et dettes financières court terme	14 190	14 190	-	-
Endettement financier	31 487	14 190	-	17 297

Endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le groupe, et hors dettes locatives, est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus, diminué de la trésorerie telle que définie par la recommandation 2009R-03 du CNC. Il inclut la totalité de la juste valeur des instruments financiers comptabilisée à l'actif et au passif du bilan.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	17 297	17 297	17 297
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	14 190	12 275	11 627
Juste valeur des instruments financiers - Passif	20	61	173
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(25 517)	(26 095)	(18 378)
Juste valeur des instruments financiers - Actif	(60)	(94)	(43)
Endettement financier net	5 930	3 444	10 676

5.9 Provisions

Au 30 juin 2020 les provisions ont évolué de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres et reclassements	30/06/2020
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	3 561	-	-	-	(2 589)	972
Autres provisions ⁽²⁾	1 919	-	(5)	-	(18)	1 896
Provisions non courantes	5 480	-	(5)	-	(2 607)	2 868
Provisions pour litiges ⁽³⁾	2 887	10	(1 470)	(20)	2 589	3 996
Provisions courantes	2 887	10	(1 470)	(20)	2 589	3 996

- (1) Les provisions pour litiges à caractère non courant intègrent essentiellement l'estimation des risques résultant de litiges avec certains salariés ou ex-salariés de Baccarat SA ayant introduit une action en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait d'avoir travaillé pour une société ayant utilisé de l'amiante. Compte tenu de la probabilité de décaissement à moins d'un an, une partie de ces provisions a été reclassée en provisions courantes.
- (2) Les autres provisions à caractère non courant intègrent essentiellement une provision destinée à couvrir les dépenses futures estimées, ayant un caractère de charge au sens comptable du terme, qui résulteraient d'opérations de dépollution ou de prévention menée sur le site de l'usine ainsi que de mesures préventives à prendre en matière de santé et sécurité des salariés de la manufacture.
- (3) Les reclassements de 2 589 k€ entre provisions courantes et provisions non courantes concernent essentiellement des provisions dont la probabilité de décaissement est devenue inférieure à 12 mois. Concernant les reprises de provisions utilisées, elles correspondent principalement au montant des provisions pour risques reclassées en charges à payer compte tenu du dénouement des litiges.

5.10 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le Groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 30 juin 2020.

Risques liés à l'amiante :

Le 28 novembre 2018, 154 requérants ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Nancy afin de voir condamner la société Baccarat à leur verser la somme de 15.000 Euros en réparation de leur préjudice d'anxiété, ainsi que 1.000 Euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. Le Conseil des prud'hommes de Nancy dans ses décisions notifiées le 5 juin 2020 a jugé les 154 demandes prescrites et donc irrecevables. Les 154 requérants ont formé appel de ces décisions.

La société n'a pas doté de provisions complémentaires à ce titre.

Note 6 - Relations avec les parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Fortune Legend Ltd Sàrl	Société mise en équivalence
Actif		
Immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes	-	-
Comptes courants	-	-
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Emprunts et dettes financières	17 297	-
Intérêts courus sur emprunts	120	-
Produits		
Ventes	-	40
Charges		
Achats/Charges externes	-	-
Charges financières	243	-

Note 7 - Evènements postérieurs à la clôture

Fermeture de la Boutique de Milan

Lors de sa séance du 6 juillet dernier, le Conseil d'Administration de Baccarat a autorisé la fermeture de la boutique de Milan compte tenu de la faiblesse du chiffre d'affaires de la boutique qui ne permet pas de couvrir les frais d'exploitation. Des négociations ont dès lors été engagées avec le bailleur afin de réduire la durée de préavis pour la rupture du bail. Au 30 juin 2020, les actifs de la boutique ont été dépréciés sur la base d'une fermeture à intervenir sur le premier semestre 2021 et les coûts de fermeture sont en cours d'évaluation.

Ouverture d'un Baccarat Bar le 17 juillet dernier chez Harrods à Londres

Dans le cadre d'un contrat de licence de marque consentie à Harrods, le premier Baccarat Bar a ouvert ses portes dans l'enceinte du prestigieux Grand Magasin Harrods à Londres et les premiers résultats sont prometteurs malgré le contexte de crise sanitaire.

Décision de liquidation amiable de SVD bonhomme

Lors de cette même séance du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a donné son autorisation pour voter la liquidation amiable de la société SVD Bonhomme, liquidation demandée par l'actionnaire de contrôle de cette société dans laquelle Baccarat détient 40% du capital.

Les coûts de liquidation ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes de Baccarat.

Risques liés à l'amiante

Dans le cadre du litige opposant certains salariés et ex salariés de Baccarat à la société, la Cour d'Appel de Nancy a rendu le 24 septembre dernier sa décision sur les 264 dossiers plaidés le 19 juin 2020 : elle a reconnu l'existence du préjudice d'anxiété des salariés exposés à l'amiante et a alloué la somme forfaitaire de 9 200 € à chacun d'entre eux.

Ce risque était totalement provisionné dans les comptes au 31 décembre 2019.

Gouvernance :

Nomination de Monsieur Kwan Leung (Timmas) Tang en tant qu'administrateur de Baccarat

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 6 juillet dernier, Monsieur Kwan Leung (Timmas) Tang a été coopté en tant qu'administrateur de Baccarat SA, en remplacement de Monsieur Kevin Sims dont la démission a été actée par le Conseil d'Administration du 6 mai 2020.

Nomination d'administrateurs provisoires et report de l'assemblée générale

Baccarat a été informée en juin 2020 de la nomination par les créanciers de Fortune Fountain Capital (« FFC ») d'un nouveau gérant au sein de Fortune Legend Limited (« FLL »), actionnaire de contrôle de Baccarat. Ceci a permis aux créanciers de FFC de soumettre, par l'intermédiaire de FLL, de nouvelles résolutions en vue de l'Assemblée Générale de Baccarat initialement convoquée le 24 juillet 2020, afin de proposer la nomination de trois nouveaux administrateurs de la société. Les créanciers de FFC ont également indiqué que FLL voterait contre le renouvellement des mandats des deux administrateurs venant à expiration, dont celui de M. Zhen Sun, président et directeur général de la société. L'adoption de ces résolutions aurait entraîné un changement de direction de la société au bénéfice des créanciers.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a été alors ajournée en raison de l'existence de discussions entre FFC, l'actionnaire majoritaire du Groupe Baccarat et ses créanciers, lesquels assurent la gérance de FLL depuis le 22 juin 2020.

A la suite de la publication de l'avis de réunion de l'Assemblée générale le 10 août 2020, FLL a assigné le 31 août Baccarat SA en référé devant le Tribunal de commerce de Nancy afin que les projets de résolutions mentionnés ci-dessus et transmis à nouveau à Baccarat le 12 août soient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée du 17 septembre.

Statuant en référé, le président du Tribunal de commerce de Nancy a, par ordonnance en date du 7 septembre 2020, désigné la SCP Abitbol & Rousselet agissant par Me Frédéric Abitbol et la SELARL Krebs-Suty-Gelis agissant par Me Christophe Gelis en qualité d'administrateurs provisoires de la société Baccarat.

Les administrateurs provisoires ont pour mission, notamment, de diriger la société et d'établir un diagnostic indépendant portant notamment sur la situation financière et juridique de la société, afin de faire le point complet sur la situation entre ses actionnaires de contrôle et leurs créanciers qui demandaient le non-renouvellement d'une partie du conseil d'administration et la désignation de trois nouveaux administrateurs.

Baccarat disposant des fonds nécessaires à son exploitation et payant ses fournisseurs et ses créanciers comme à l'accoutumée, la nomination de ces deux administrateurs provisoires n'intervient pas dans le cadre d'une procédure de sauvegarde ou d'une procédure de redressement judiciaire.

L'ordonnance prévoit que les administrateurs provisoires sont nommés pour une durée indéterminée avec pour mission de faire un premier rapport dans un délai de quatre mois.

L'assemblée générale qui devait se tenir le 17 septembre 2020 a été ajournée et sera convoquée après remise du rapport des administrateurs provisoires. Dans l'attente de la tenue de l'Assemblée Générale, le résultat de Baccarat SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 29 mai 2020 demeure en « instance d'affectation » et il figure en réserves consolidées dans les comptes consolidés au 30 juin 2020.

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92065 La Défense Cedex
France

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020

Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Baccarat S.A., relatifs à la période du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 30 septembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes des comptes semestriels consolidés résumés :

- Note « 1. Faits marquants », paragraphe « Report de l'Assemblée générale annuelle 2020 » accompagnée de la Note « 7. Evénements postérieurs à la clôture », paragraphe « Nomination d'administrateurs provisoires et report de l'assemblée générale »,
- Note « 1. Faits marquants », paragraphe « Risques liés à l'amiante » accompagnée de la Note « 7. Evénements postérieurs à la clôture », paragraphe « Risques liés à l'amiante ».

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 30 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris La Défense, le 30 septembre 2020

Paris La Défense, le 30 septembre 2020

K P M G A U D I T

Département de KPMG S.A.

M A Z A R S

Catherine Chassaing

Associée

Anne Laure Rousselou

Associée

Baccarat